



**COMMUNE DE FOUNEX**  
**MUNICIPALITE**

**AFFAIRE TRAITEE PAR M. PHILIPPE SCHIRATO**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 73/2011 - 2016**

**concernant une demande de crédit de CHF 40'000.00 TTC  
afin de financer l'étude en vue de l'aménagement de locaux pour  
le Club Nautique de Founex et la Société coopérative du Port**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

En avril 2012, la Municipalité a été approchée par les responsables du Club Nautique de Founex, lesquels souhaitent pouvoir disposer d'infrastructures permanentes sur le terre-plein du port de Founex, comprenant un atelier, un auvent, ainsi qu'un Club House. Ces infrastructures sont destinées non seulement au développement des activités du club, mais également à accueillir entre autres des manifestations nautiques.

L'avant-projet déposé par le Club Nautique comprenait également l'aménagement de places de parc en bordure de la route cantonale, projet qui s'intégrait dans le dossier de requalification de la RC1.

La Municipalité s'est alors approchée du bureau Vallat Partenaires SA afin de contrôler la faisabilité de ce projet, le terrain du port étant propriété de l'Etat de Vaud.

**Sur le projet**

Le bureau Vallat s'est alors penché sur les textes applicables, soit l'acte de concession entre l'Etat de Vaud et la Commune de Founex et a transmis cet avant-projet au canton, lequel a émis un préavis négatif.

C'est selon toute vraisemblance l'aménagement de places de stationnement supplémentaires qui a conduit à ce préavis négatif, l'acte de concession précité précisant clairement que *le stationnement des véhicules doit être réglé par l'aménagement en dehors de la zone concédée, d'un parking suffisant pour les besoins des usagers du port ou pour les autres activités en rapport avec ce dernier.*

Dès lors, la Municipalité a décidé de rechercher des solutions alternatives afin de faire accepter ce projet et c'est pourquoi elle s'est approchée du bureau GEOS Ingénieurs Conseils SA.

## **Description et coût des prestations**

C'est la norme SIA 103 qui sert de base à l'établissement des prestations attendues dans le cadre de ce mandat d'étude.

A savoir :

1. Etude de faisabilité :	CHF 3'500.00
• Analyse de la problématique	
• Acquisition et traitement des données	
• Détermination des possibilités techniques	
• Détermination des critères de conservation	
2. Dossier d'étude de faisabilité :	CHF 17'500.00
• Elaboration et représentation d'ébauches de solutions possibles	
• Identification des conflits potentiels et des démarches alternatives envisageables	
• Proposition d'adjudication	
3. Coordination du projet (séances, coordination et PV) :	CHF 2'500.00
• Séances avec le maître d'ouvrage	
• Séances avec le Canton et les autres services concernés	
• Coordination générale du projet	
4. Rapport de faisabilité :	CHF 7'500.00
• Etude des coûts	
• Etude des délais	
• Analyse des autorisations requises	
• Analyse des questions ouvertes et proposition de solution	
5. Frais de reproduction	CHF 800.00
6. Divers et imprévus	<u>CHF 5'000.00</u>
Total	CHF 36'800.00
TVA 8 %	<u>CHF 2'944.00</u>
	CHF 39'744.00
<b>TOTAL arrondi</b>	<b>CHF 40'000.00</b>

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous été fournies ici, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

vu le préavis municipal No 73/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 40'000.00 afin de financer l'étude en vue de l'aménagement de locaux pour le Club Nautique de Founex et la Société Coopérative du Port,

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 73/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 40'000.00 afin de financer l'étude en vue de l'aménagement de locaux pour le Club Nautique de Founex et la Société coopérative du Port,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 40'000.00** ,
3. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur le fonds de réserve pour « Constructions futures N° 9282.003 ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14 septembre 2015 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens



le Municipal :

Philippe Schirato



Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 73/2011-2016  
concernant le financement de l'étude de faisabilité en vue de l'aménagement de locaux pour  
le Club nautique de Founex et la Société coopérative du Port

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Le Commission des finances a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 14 septembre 2015, organisée par la Municipalité de Founex, en présence de Monsieur François Debluë, Syndic, de Madame Audrey Barchha et de Monsieur Philippe Schirato, Municipaux., ainsi que de Madame Claudine Luquiens, secrétaire.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées, nous avons pu en débattre et nous positionner sur le dit préavis.

**Préambule :**

Le Club nautique de Founex a approché la Municipalité, en avril 2012, exprimant son souhait de disposer d'infrastructures permanentes sur le terre-plein du port de Founex, concession du Canton à la Municipalité, en remplacement des installations actuelles provisoires et vétustes.

La Municipalité a considéré cette demande et l'a jugée recevable.

Un premier projet d'étude, confié au bureau Vallat, s'est heurté à un préavis négatif du canton, vraisemblablement justifié par l'incorporation dans le projet de l'aménagement de places de parc, l'acte de concession précisant que le stationnement des véhicules doit être réglé en dehors de la concession.

Prenant acte de ce préavis négatif, la Municipalité a maintenant décidé de confier une seconde étude de faisabilité au bureau GEOS Ingénieurs Conseils SA.

**Description de l'étude :**

- 1. Etude de faisabilité**
- 2. Dossier d'étude de faisabilité**
- 3. Coordination du projet**
- 4. Rapport de faisabilité**

**Coûts de l'étude :**

Le calcul des honoraires du bureau **GEOS Ingénieurs Conseils SA** a été estimé à CHF 40'000, divers et imprévus et TVA compris.

**Conclusions :**

La Commission des finances estime raisonnable la demande du Club nautique de disposer d'installations permettant de maintenir et développer ses activités dans de bonnes conditions.

La Commission des finances vous recommande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis municipal No 73/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 40'000.00 TTC pour financer l'étude de faisabilité en vue de l'aménagement de locaux pour le Club nautique et la Société coopérative du Port de Founex et donc,

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000 TTC,
2. D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur le fonds de réserve pour Constructions futures et autres investissements No 9282.003

Fait à Founex, le 18 septembre 2015

Les membres de la Commissions des finances,

Claude Briffod

Laurent Kilchherr

Denis Lehoux

Simon Vaucher

Mario Danesin